

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR ANTHONY MEUTROT

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008, modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Anthony Meutrot, adjoint à la directrice foncière « Est », à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Justine BOUAT, notaire à Castelnau-le-Lez, avec la participation de Maître DUFORETS, notaire à Montpellier, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 208 sise 565 chemin du Nouau sur la commune de Prades-le-Lez (34 730), pour un montant d'UN MILLION D'EUROS (1 000 000 €).

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le

06 OCT. 2025

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE